

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE
Le 16 décembre 2013

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Angle Energy Inc. (NGL)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Bellatrix Exploration Ltd. (« Bellatrix ») et Angle Energy Inc. (« Angle Energy ») ont annoncé le 11 décembre 2013 que Bellatrix s'est portée acquéreur de toutes les actions émises et en circulation d'Angle Energy. Selon les modalités de cette entente, les actionnaires d'Angle Energy recevront un montant de 0,2131087256159\$CA et 0,447195935 action de Bellatrix en échange de chaque action ordinaire.

Le retrait de la cote à la Bourse de Toronto des actions d'Angle Energy aura lieu à la fermeture du marché le 16 décembre 2013.

Angle Energy Inc. (NGL)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Angle Energy seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 17 décembre 2013**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **NGL deviendra BXE1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** Une considération en espèces équivalente à 21,31\$CA, 44 actions ordinaires de Bellatrix et une considération en espèces équivalente à 0,7195935 action de Bellatrix (Basé sur le prix de clôture de BXE de lundi 16 décembre 2013). Le montant sera confirmé sur une nouvelle circulaire.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée passeront de 50 000 contrats à 250 000 contrats
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options NGL seront transférées à la classe d'options BXE1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Angle Energy Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après le plan d'arrangement
2,50 \$	NGL	BXE1
3,00 \$	NGL	BXE1
4,00 \$	NGL	BXE1
5,00 \$	NGL	BXE1
6,00 \$	NGL	BXE1

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers,
Marchés financiers